

1. Ouverture de l'Assemblée générale par le Président – M. O. Guidetti

Le Président de l'Association des anciens de la NSPA ouvre l'Assemblée générale en souhaitant la bienvenue à tous les participants et présente les membres du comité ainsi que les invités suivants :

M. Peter Dohmen, Directeur général de la NSPA ;
M. Paul Hammond, Chef d'État-major de la NSPA ;
M. Gerardo BELLANTONE, Auditeur général de la NSPA ;
M. Marc Holzschuh, Président de l'Association du personnel civil de la NSPA (Luxembourg) (APCN-L);
M. Hessel RUTTEN, Président de la Confédération des associations du personnel retraité de l'OTAN (CAPRO) ;
M. John PARSONS, Président de l'Association des agents pensionnés des organisations coordonnées et de leurs ayants droit (AAPOCAD) ;
M. Billy RODEN, Président de l'Association des agents civils retraités de l'OTAN (ARO) ;
M. Robert GOYENS, Président de la Fédération des associations de retraités des agences de l'OTAN en France (FARAOF) ;
Mme Isabelle TEZCAN, Présidente du Groupe de travail sur les questions d'assurance médicale ;
Mme Yannic BREMS, représentante d'Allianz ;
M. Bojan POPADIC, représentant d'Allianz.

2. Allocution du Directeur général de la NSPA, M. P. Dohmen

3. Allocution du Chef d'état major, M. P. Hammond

Ces deux points font l'objet d'une seule et très complète allocution du Directeur général qui brosse un tableau général de la situation de l'Agence et de ses activités, comme suit :

La NSPA compte trois grandes unités opérationnelles (Business Units) que sont le Programme OTAN de gestion du transport aérien (NAMP) basé à Pápa en Hongrie, le Programme OTAN du réseau d'oléoducs en Centre-Europe (CEPS) basé en France, à Versailles et les Opérations logistiques (direction des opérations logistiques) basées à Capellen au Grand-Duché de Luxembourg. Cette dernière entité a été supprimée en début d'année dans le cadre d'un programme d'optimisation de l'Agence et a été remplacée par deux directions : la Direction « soutien des opérations » et la Direction « gestion sur le cycle de vie ».

En ce qui concerne le NAMP, le Directeur général indique que ce programme mène avec une très grande efficacité ses activités de transport stratégique à l'aide de trois avions C-17 qui affichent un taux de disponibilité de plus de 95%. L'intérêt des pays de l'OTAN pour ce volet du soutien de la NSPA est tel qu'il pourrait être envisagé d'acquérir un quatrième avion.

Le CEPS, quant à lui, continue son parcours de manière solide et stable. Ce grand réseau d'approvisionnement en carburants créé en Centre Europe durant la guerre froide a fait l'objet d'une remise en question à la chute du mur de Berlin. Aujourd'hui, une partie de ses capacités sert à alimenter le secteur privé. Ce volet commercial du CEPS permet de générer des recettes et de réduire ainsi les coûts à supporter par les 6 pays membres du programme.

La Direction « soutien des opérations » assure essentiellement un soutien logistique opérationnel en Afghanistan et au Kosovo où elle gère de nombreux contrats et de nombreux prestataires pour des activités très variées de génie civil, de soutien « vie », de déminage, de protection des forces etc. Le soutien médical a, dans ce contexte, occupé une place plus importante ces derniers temps avec, notamment, la livraison d'hôpitaux de campagne «clés en main ».

Enfin, la Direction « gestion sur le cycle de vie » est chargée des activités de soutien logistique plus traditionnelles de l'Agence ainsi que de la nouvelle mission d'acquisition. Elle assure un soutien très complet (parfois de la naissance à la fin de vie) de nombreux systèmes d'arme pour le compte de pays de l'OTAN représentés au sein de plus de 30 Associations de soutien.

Le chiffre d'affaires de l'Agence en 2017 a été de plus de 4 milliards d'euros, soit 4 fois le chiffre atteint voici 10 ans.

Dans ce contexte de forte croissance, deux problèmes se posent de manière cruciale : le recrutement de personnel qualifié et la mise à disposition d'une infrastructure permettant d'accueillir jusqu'à près de 1500 personnes et de respecter les normes de sécurité et de santé du pays hôte. Le recrutement constitue un défi majeur : plus de 250 postes sont vacants. Par ailleurs, la nouvelle mission d'acquisition de l'Agence nécessite qu'elle se dote de personnels possédant des qualifications spéciales très différentes de ce qui était recherché par le passé. Quant à l'infrastructure, un plan de rénovation et de construction de grande ampleur est en cours d'élaboration.

Le Directeur général termine enfin en évoquant les manifestations organisées à l'occasion des 60^{ème} et 50^{ème} anniversaires et en se réjouissant d'avoir vu un grand nombre d'anciens à la journée du personnel. Pour commémorer ces deux anniversaires, une brochure a été éditée. Des exemplaires peuvent être obtenus auprès du Chef d'état-major, Paul Hammond.¹

Le président remercie le Directeur général pour son exposé très complet et très intéressant, et formule l'espoir que le Chef d'état-major, M. Hammond, n'oubliera pas de prévoir un local pour les anciens dans les plans d'infrastructures en cours d'élaboration par l'Agence

¹ Pour plus de facilité, l'obtention de cette brochure peut être demandée en adressant un courriel à oldboys@noba-adan.net ou l'adresse postale habituelle.

4. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose d'ajouter une intervention du Président de la CAPRO et une présentation du nouveau Siège de l'OTAN. Ces deux ajouts seront traités immédiatement après son rapport d'activités qu'il fera au Point 6. Pour des raisons pratiques, le Point 8 « Allocution par l'association du personnel de la NSPA » sera traité après le point 6.

L'ordre du jour est approuvé avec ces deux modifications.

5. Projet de modification aux Statuts de l'ADAN

Le Président et T. Crosby, rédacteur principal des statuts, expliquent les principales modifications apportées aux statuts. Outre un nettoyage rédactionnel et linguistique du texte, les modifications les plus substantielles portent sur la procédure d'élection du Comité exécutif qui a été largement simplifiée, la précédente étant basée sur celle du Comité de l'association du personnel civil de Capellen. La dispersion des anciens en dehors du Luxembourg ne permet pas d'appliquer efficacement et aisément une telle procédure, d'où la simplification. Pour le futur, une procédure de vote électronique pourrait être envisagée.

Mme Thill remercie le Comité d'avoir mis à jour les statuts et formule quelques commentaires comme suit : elle aurait aimé que les changements par rapport à la dernière version soient mis en évidence. En ce qui concerne le paragraphe 1.6.1.2, le début de la phrase « Les membres de cette catégorie... », n'est pas clair. Il conviendrait de préciser de quels membres il s'agit et de scinder le paragraphe. Au paragraphe 1.6.3, 3^{ème} alinéa, le terme « personnes » est imprécis. Enfin, en ce qui concerne le paragraphe 5.1.1, il importe de préciser que les différentes fonctions qui y sont énumérées (président, vice-président, trésorier et secrétaire) ne peuvent pas être cumulées.

Au sujet du paragraphe 4.6, Mme Manternach fait remarquer que faire prendre les décisions à la majorité absolue des membres présents à l'Assemblée générale comporte des risques de sous-représentation. Il faudrait prévoir au moins un quorum. Il lui est répondu que le paragraphe précise aussi que le vote peut s'effectuer par correspondance ou par procuration.

L'Auditeur général fait observer qu'au paragraphe 4.2, 4^{ème} alinéa, l'Assemblée générale n'approuve pas le rapport de l'auditeur général mais qu'elle approuve les états financiers (et non pas l'état financier comme l'indique le texte actuel) en tenant compte du rapport de l'Auditeur général.

Enfin, une dernière remarque est formulée par M. Amoss au sujet du terme « Chairman » qu'il suggère de remplacer par « Chairperson » dans la version anglaise².

Le Président remercie les différents intervenants pour leurs commentaires très utiles ainsi que les membres du comité qui ont contribué à l'élaboration de la mise à jour des statuts. Il soumet les statuts présentés avec les modifications suggérées en séance au vote de l'Assemblée générale. Les statuts sont approuvés par toutes les personnes présentes à l'Assemblée avec une abstention. Le Président annonce que les statuts seront republiés aux membres de l'ADAN dans la version approuvée par l'Assemblée générale.

² Cette remarque concernant l'emploi d'un terme épïcène sera également prise en compte dans la version française.

6. Rapport d'activité par le Président

Le Président présente, comme le prévoient les statuts, le rapport d'activité pour l'année 2018 (le texte figure en Annexe 1).

Il y fait notamment le point de la situation concernant les changements intervenus dans la composition du Comité exécutif. Après les démissions de Danielle Schoder, trésorière et d'Isabelle Warschburger, secrétaire, Patricia Munaut et Bernard Burnet se sont portés volontaires pour reprendre ces deux fonctions respectives. Andrée Clemang, ancienne conseillère juridique de la NSPA, s'est également portée volontaire pour devenir membre du Comité exécutif. L'Assemblée générale approuve la cooptation de ces trois personnes qui deviennent ainsi membres à part entière du Comité. Il remercie les deux démissionnaires pour leur travail.

Le Président évoque ensuite la participation des membres du Comité aux diverses réunions de la CAPRO, les outils d'information dont dispose l'ADAN (notamment le site web et l'ECHO), le montant de la cotisation et la règle introduite dans les statuts concernant la suspension des membres ne s'acquittant pas de leur cotisation.

Il introduit ensuite sommairement les différents sujets qu'évoqueront dans leurs interventions/exposés les invités extérieurs à l'ADAN et donne la parole à H. Rutten, Président la CAPRO.

Dans son allocution (dont le texte figure en Annexe 2), M. Rutten explique brièvement le fonctionnement de la CAPRO ainsi que son rôle dans les travaux du JCB (Comité mixte de consultation). Ce dernier a travaillé notamment sur les dossiers suivants : barème de salaire unique, pensions et règlement sur les réclamations et recours.

En ce qui concerne le premier thème, il souligne l'importance de maintenir le lien entre les pensions et les salaires quel que soit le barème adopté. Le système de pensions DCPS quant à lui suscite les plus vives inquiétudes à un point tel qu'il est envisagé de le remplacer par un régime plus stable.

Pour ce qui est des réclamations et des recours, le problème le plus important concernait les recours qui n'en étaient pas vraiment puisqu'ils sont traités en première et dernière instance et non en seconde. Bien que les résultats obtenus sur ce thème ne soient pas totalement satisfaisants, des améliorations ont été adoptées avec notamment le soutien de la représentation des actifs.

M. Rutten évoque ensuite brièvement la hausse salariale proposée pour l'année prochaine pour la Belgique et le Luxembourg, et rappelle qu'il est indispensable que les retraités adhèrent aux diverses associations qui les représentent car les garanties et la sécurité dont ont bénéficié les anciens auparavant en ce qui concerne leurs retraites ne vont plus de soi aujourd'hui.

L'intervention de M. Rutten est suivie d'une allocution du Président de l'ARO qui introduit une courte vidéo de présentation du nouveau siège de l'OTAN. Cette vidéo est en Annexe 3. Il précise que le nouveau siège de l'OTAN (Secrétariat international) à Bruxelles, dont le premier projet d'architecture date de près de quatorze ans, a été officiellement inauguré à l'été 2017 à l'occasion d'un Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Le transfert des services et des bureaux, commencé en janvier 2018, s'est achevé en septembre. Située sur un terrain de quelque 35 hectares mis à disposition par l'État belge, la nouvelle construction de verre et d'acier respecte

les normes les plus strictes en matière de protection de l'environnement, d'économies d'énergie et de systèmes de recyclage.

Les grandes arches, caractéristiques du siège, s'articulent autour d'une vaste nef centrale (haute de 35 mètres et longue de 250 mètres), l'Agora, qui s'ouvre sur le Centre de conférences doté de salles de réunions ultra modernes et sur l'Espace public regroupant notamment divers restaurants, services commerciaux et un Centre des médias. Un tout nouveau Centre de sports et de loisirs, avec piscine, jouxte le siège.

Le Service des pensions relancera, en 2019, son idée d'organiser une visite des nouvelles installations à l'intention de l'ensemble des retraités de l'OTAN.

Le Président remercie les deux intervenants.

7. Rapport du Trésorier et approbation des comptes 2017

Le Président annonce que les comptes de l'année 2017 ne peuvent pas être approuvés en raison du fait que le rapport de l'auditeur général a été reçu la veille de l'Assemblée générale et qu'il comporte une réserve concernant un remboursement à effectuer par la CAPRO³.

L'Auditeur général précise que cette réserve n'est pas de nature significative et présente les excuses de son bureau pour l'envoi tardif du rapport tout en se félicitant de la bonne coopération qui règne entre l'ADAN et ses services.

8. Allocution par l'Association du personnel NSPA – M. Holzschuh (ce point a été traité immédiatement après le Point 6)

Dans son intervention, M. Holzschuh annonce tout d'abord les augmentations de salaire proposées pour 2019 à savoir : 1,9% pour la Belgique et le Luxembourg, 1,3% pour l'Allemagne, 2,5% pour la France, 3,6% pour la Hongrie et 0% pour l'Italie. Il rappelle que la méthode d'ajustement des salaires est basée sur le taux d'inflation du pays concerné, un indice de référence (moyenne pondérée des salaires de certaines fonctions du secteur public relevés dans 8 pays de référence) et Parité de Pouvoir d'Achat (PPA).

En ce qui concerne la création d'un barème séparé pour le Luxembourg, qui ne concernerait que les agents des catégories A/L, il se justifierait simplement par le fait que, du point de vue de la PPA, la différence entre la Belgique et le Luxembourg (aux dépens de ce dernier) serait de 13,2% au 1^{er} janvier 2019. Les discussions au sein du JCB (niveau « organisations coordonnées ») sur ce dossier remontent à de nombreuses années mais récemment, si le principe d'une séparation a été accepté par tous les pays, deux d'entre eux ont conditionné leur accord à l'exclusion des retraités de cette séparation. Une telle décision nécessiterait de modifier l'Article 36 de l'Annexe IV du RPC. Ces conditions ont conduit à une situation de blocage.

Une autre solution a été envisagée par le JCB : prendre en compte les difficultés de recrutement au Luxembourg compte tenu du coût de la vie et accorder aux agents des catégories A/L une allocation de vie chère. Ici aussi les retraités en seraient exclus et, qui plus est, une telle allocation

³ Entretemps, ce remboursement a été effectué et l'auditeur général en a été informé. Ce dernier a confirmé que cette question pouvait être close.

serait perçue comme inéquitable car ne s'appliquant pas non plus aux agents de catégorie B.

M. Holzschuh évoque ensuite brièvement la problématique des élections du Comité de l'APCN-L. Elles auraient dû avoir lieu au début de l'année mais, pour tout une série de raisons, dont, notamment la publication par l'administration d'une Instruction d'exploitation sur le fonctionnement de l'APCN-L, elles n'auront pas lieu avant plusieurs semaines.

Le Président remercie le Président de l'APCN-L d'avoir pris le temps de venir parler des plus importants dossiers dont s'occupe son association et remercie d'ores et déjà cette dernière, au travers de son président, pour l'apéritif qu'elle a maintenant l'habitude d'offrir aux participants à l'Assemblée générale de l'ADAN.

9. Allocution de la Présidente du groupe de travail de la CNRCSA sur les questions d'assurance médicale – Mme I. Tezcan

Dans son allocution (dont le texte figure à l'Annexe 4), Mme Tezcan évoque tout d'abord la rencontre entre son Groupe de travail et des représentants d'Allianz en février dernier et notamment la réduction des délais de traitement des demandes de remboursement obtenus de la part d'Allianz (48 heures désormais exclusion faite du délai de paiement). Elle insiste également sur la nécessité de respecter les règles élémentaires de courtoisie dans les relations téléphoniques ou autres avec le personnel de la compagnie d'assurance.

En ce qui concerne les relations avec la confédération des actifs (CNCSC), elles ont notamment porté sur l'harmonisation, souhaitée par cette dernière, des couvertures médicales complémentaires. Un système unique applicable tant aux actifs qu'aux retraités aboutirait à l'abolition de certains avantages négociés localement dans certains pays. Il n'y a toutefois pas lieu de s'inquiéter pour le moment car la date du 1^{er} janvier 2019 initialement envisagée pour la mise en place de ce système n'est pas réaliste.

Deux sondages vont être menés par Allianz dans les prochaines semaines : l'un consistant en une enquête de satisfaction et l'autre portant sur la mise à jour de la base de données sur l'assurance de base (nationale). Elle rappelle que tout affilié à une telle assurance doit d'abord y faire appel pour les remboursements avant de s'adresser à Allianz.

Mme Tezcan termine enfin en mentionnant l'application par Allianz du Règlement (européen) général sur la protection des données (RGPD) que cette société est tenue de respecter et la mise en place, sur son site, d'un nouveau formulaire de demande de remboursement assorti d'une signature électronique. Pour l'instant, toutefois, les membres peuvent continuer à utiliser l'ancien formulaire.

Le Président remercie Mme Tezcan pour son exposé et pour l'important travail qu'elle effectue avec son groupe de travail.

10. Allocution du Président de l'AAPOCAD, M. J. Parsons

M. Parsons présente un exposé très complet (dont le texte figure en Annexe 5) sur les buts et le fonctionnement de l'Association des agents pensionnés des Organisations coordonnées et de leurs ayants droit (AAPOCAD). Il y aborde également les principaux thèmes de discussion au sein de l'association et notamment la refonte en profondeur envisagée pour le régime des

pensions des coordonnées : report de l'âge d'ouverture des droits, ajustement fiscal, taux d'accumulation, base de calcul de la pension, modalités d'ajustement, prélèvement sur les pensions déjà servies. Face à ce mouvement de réforme, il est nécessaire que les pensionnés adhèrent, en grand nombre, aux diverses associations qui les défendent afin de présenter un front de négociation unique et solide.

Le Président remercie M. Parsons pour son exposé et réitère l'importance de l'action de représentation menée par les différentes associations

11. Allocution des représentants des relations clients Allianz – Mme Y. Brems/Dr B. Popadić

Mme Y. Brems et le Dr B. Popadić présentent un exposé conjoint (voir Annexe 6) dans lequel ils expliquent le fonctionnement de l'équipe d'Allianz chargé des dossiers de l'OTAN.

Ils évoquent ensuite la problématique des fraudes et les méthodes efficaces dont la compagnie dispose pour les détecter. Ils présentent ensuite des statistiques sur les différents types de demandes de remboursement par pays, par catégorie de prestations médicales ainsi que les mesures prises pour remédier à certains abus.

Ils terminent en expliquant les améliorations apportées à leurs procédures ainsi qu'à l'application MyHealth, et en soulignant l'importance et la qualité du dialogue permanent entretenu avec le siège de l'OTAN.

12. Divers

Aucune question n'est traitée sous ce point.

13. Clôture

Le Président lève la séance en remerciant les différents invités pour leurs exposés et interventions diverses, les participants pour avoir fait l'effort de venir assister à l'assemblée générale, les membres du Comité exécutif pour le travail de préparation ainsi que les interprètes pour leur excellente et longue prestation.

Il invite ensuite tous les participants à l'apéritif et au déjeuner.